

Conseil Municipal, réunion du 9 septembre 2023

Présents : C. Beton, G. Bertola-Boudinaud, C. Jacobs, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, J. Gallin-Martel, M.Vuong, I. Groussol, X. Francisco, C. Sondaz, M.P Mermet, G.Bagci, J.P. Rukundo , N. Paccini, D. Rahis, B. Belony, N. Yvrard, J.P. Mailles,

Excusés : C. Souak, S. Andriot (pouvoir à M. Vuong), A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard),

Secrétaire de Séance : P. Bonnaire

Avenant à la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au Contrôle de légalité : Depuis 2014, le CDG 38 a progressivement développé pour les collectivités du département une offre de mutualisation d'outils de dématérialisation : tiers de télétransmission, parapheur électronique ...

Face à l'évolution constante des processus dématérialisés, les équipes du CDG ont dû mettre en œuvre des moyens techniques, financiers et humains de plus en plus importants afin de rendre un service conforme aux exigences réglementaires et aux besoins des collectivités . Au regard de ce constat, considérant le caractère facultatif de la prestation dématérialisation l'exécutif du Centre de Gestion a fait le choix d'y mettre fin à compter du 1er janvier 2024.

La commune va contractualiser cette prestation avec Berger Levraut, via la société AGATE qui assure l'efficacité de ses services.

Du fait de ce changement de prestataire, il convient de signer un avenant à la convention conclue avec la préfecture en 2018. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant ainsi que tout document permettant d'effectuer le changement de prestataire. (Unanimité)

Créations de 2 postes d'adjoints techniques à temps plein : Afin de pérenniser l'emploi de 2 agents contractuels (responsable des services techniques et agent technique bâtiments-espaces urbains, en remplacement des agents titulaires partis en retraite) il est proposé de créer 2 postes d'adjoints techniques à temps plein, l'un au 01/11/2023, l'autre au 01/01/2024. (Unanimité)

Création d'un poste d'agent de maîtrise principal : Un agent de maîtrise accède au grade d'agent de maîtrise principal (dispositif d'avancement de grade). Il est proposé de créer le poste afin de nommer cet agent sur ce grade. (Unanimité)

Devenir de l'activité de la poste : La commune a organisé une réunion publique en septembre afin de permettre aux habitants de connaître la situation de La Poste et d'interroger les référents postaux à ce sujet. La Poste a annoncé qu'elle ne maintiendrait qu'un seul point de contact sur la commune (le bureau postal ou le relais Poste-commerçant). Le bureau postal actuel resterait limité à 5 après-midi par semaine.

Le Conseil Municipal est amené à donner son avis de façon contrainte par la situation sur : le maintien d'un relais Poste-commerçant avec une amplitude horaire large (mais sans bureau de poste). (Unanimité moins 1 abstention)

Décision Modificative pour alimenter le compte 204151 (fonds de concours CAPI travaux Boussieu) : Une convention avec la CAPI a été signée pour participer, par le biais d'un fonds de concours, aux travaux devant être réalisés à Boussieu. La dépense sera affectée au compte 204151 pour lequel aucune prévision de dépenses n'a été faite. Il convient d'alimenter ce compte à hauteur de 24 169.29 € ; l'autorisation de dépenses en opération 104 – voirie - sera réduite du même montant. (Unanimité)

Décision Modificative : opération 105 seuil Agny : Il est nécessaire d'abonder l'opération 105 – compte 21312 seuil de l'Agny d'un montant de 2000 € ; l'autorisation de dépenses imprévues d'investissement – chapitre 020 sera diminuée du même montant. (Unanimité)

Choix du nom du Parc Intergénérationnel : La commission travaux propose au Conseil Municipal deux noms issus de la consultation des habitants :

- Le parc vert-mêle
- Le parc du champ cariant (référence au cadastre Napoléonien)

Le Conseil Municipal décide de choisir entre ces deux noms. Par 12 voix, le nom de « Parc Vert-Mêle » est retenu, contre 8 voix au « Parc de Champ-Cariant » et deux abstentions.

Comptabilité : Passage à la M57 au 1^{er} Janvier 2024 : La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le passage de la Commune de Nivolas-Vermelle à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024 (Unanimité moins 1 abstention)

Convention ciné-été : Comme tous les ans, une action ciné-été est proposée en partenariat avec la Ville de Bourgoin-Jallieu. Le rapporteur propose de signer la convention avec la ville de Bourgoin-Jallieu pour un montant de 725 € au titre de l'année 2023. (Unanimité)

Déclarations préalables :

Frédéric Jaud : Parcelle AD 12, en zone Ua au PLU, pour ravalement de façade, 2492 RD 1085.

Paul Owagoke : parcelle AE 690, en zone Ua, pour réfection de toiture, cration de trois velux, isolation par l'extérieur et changement de menuiseries extérieures, 2553 RD 1085.

Anne Sophie Clerc Dunuc : parcelle AC 347, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour déplacement de la porte d'entrée, fermeture du porche, 404 rue des Châtaigniers.

SCI Immo Plus : parcelle B290 en zone A au PLU, Blanc et bleu Bv au PPR, pour installation de 24 panneaux photovoltaïques en toiture, 173 chemin de Branton.

Permis de construire :

Dorian Savoyat : parcelle AD 422, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg2 au PPR, pour pour modification de surface et hauteur d'un garage, 193 allée de Montcizet.

Autorisation de travaux :

Kettlebell Training Center : parcelle AC 158, en zone Uic au PLU, pour création d'une salle de sports, 46, Impasse de la Plaine (en cours d'instruction).

